

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **EMP 002-3527/18/BM**

#### **■ Approbation d'une convention avec l'association La Cité des Métiers pour la mission d'organisation d'un forum emploi et découverte des métiers dans le cadre du Salon Nautique Les Nauticales de La Ciotat en 2018**

#### **MET 18/6845/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est forte d'atouts pour devenir une des métropoles les plus compétitives, notamment au regard des potentiels en matière d'emploi. Cependant, à ce jour la métropole Aix-Marseille-Provence compte environ 60 000 emplois de moins que d'autres métropoles similaires et le nombre de chômeurs y demeure supérieur à la moyenne nationale. Pourtant, le nombre d'emplois créés au cours des dix dernières années (6 000 par an), augmente plus vite qu'ailleurs. Mais cela ne suffit pas.

Ainsi, soutenir et accélérer le développement des filières d'excellence historiques et émergentes pour réduire le déficit d'emplois. En effet, le dynamisme de l'économie métropolitaine repose en grande partie sur la présence de six filières historique en expansion (aéronautique-mécanique, maritime et logistique, santé, industries numériques et créatives, énergie-environnement, art de vivre et tourisme). Leur développement est une priorité métropolitaine. Des travaux récents estiment que ces six filières représentent un potentiel de 20 000 créations d'ici 2030.

Partie intégrante de ces 6 filières d'excellence, les activités maritimes regroupent de nombreux secteurs économiques générateurs d'emplois, des plus traditionnels aux plus innovants : pêche, port commercial et industriel, réparation navale et grande plaisance, nautisme, tourisme,...

Signé le 22 Mars 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Mars 2018

Consciente de ce potentiel et des enjeux qui s'exercent sur son littoral, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est d'ailleurs engagée dans l'élaboration d'un Livre bleu afin de définir la stratégie de développement et d'action pour les prochaines années. L'emploi et la formation dans ces secteurs à forts potentiels de développement est un des axes majeurs de l'ambition métropolitaine.

Au regard de ce constat, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite organiser en 2018, dans le cadre du Salon Nautique Les Nauticales, une manifestation dédiée à l'emploi, la formation et à la découverte des métiers permettant d'améliorer la visibilité et l'attractivité de ce secteur

Le concept de Cité des Métiers, né en 1993, au sein de la Cité des Sciences et de l'Industrie la Vilette a pour vocation de rendre accessible à tous l'information sur l'évolution des professions, des métiers, de la vie professionnelle.

Organisée autour de pôles, chaque Cité accueille le public de façon anonyme et gratuite, avec des espaces de conseil, de documentation et de cyber-info.

Le Label Cité des Métiers définit le cadre d'intervention et les missions d'une Cité des Métiers : un espace œuvrant dans l'esprit du service public ; des services centrés sur les besoins des usagers ; une autonomisation de l'usager, acteur de sa vie professionnelle ; l'interaction du conseil et d'espaces ressources ; un rôle de plate-forme et de mise en réseau des acteurs de l'emploi sur le territoire. La Cité des Métiers de Marseille et de PACA a obtenu en 2005 le Label fonctionnement Cité des métiers, certifiant la conformité du système existant et la qualité des prestations fournies (après avoir obtenu le Label projet en 2002).

Pour réaliser ses missions, la Cité des Métiers s'appuie sur une synergie de compétences et de ressources apportées par des partenaires aux vocations complémentaires. Ceux-ci conjuguent ainsi leurs efforts pour accueillir le public, l'informer et l'aider à construire leur parcours professionnel.

Ces éléments font ainsi de la Cité des Métiers de Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'opérateur idoine dans l'organisation et le pilotage d'un salon emploi sur les métiers de la mer à la Ciotat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de développer l'attractivité des métiers d'une filière économique importante pour la Métropole Aix-Marseille-Provence et de faciliter l'adéquation de l'offre et la demande d'emploi.
- L'intérêt à soutenir une filière économique présentant de fortes perspectives d'évolution sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

**Signé le 22 Mars 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 23 Mars 2018**

- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une participation financière de 15.000 euros TTC à l'association Cité des Métiers de Marseille et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'organisation d'un forum emploi et découverte des métiers dans le cadre du Salon Nautique Les Nauticales de La Ciotat.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée relative aux conditions d'attribution de cette participation.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6185 du budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **Article 4:**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes les dispositions concourant à ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Emploi, Insertion,  
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ